Auteur : Roxane Croisier

Format : interview – Sylvain Humeau, president du GARF

Support : guide formation professionnelle

Chiffres : 500 adhérents, existe depuis 63 ans

Exergue : « Le GARF a pour ambition de devenir l’association référente au sein de l’écosystème de la formation en France »

Titre : « nous ne sommes pas là pour faire du business mais pour échanger des idées et des outils »

Chapô : Le GARF est un réseau national regroupant les professionnels de la formation et des ressources humaines, principalement en entreprise. Sylvain Humeau, son président nous éclaire sur les objectifs de cette association.

**Décideurs. Pourquoi adhérer au GARF ?**

**Sylvain Humeau.** Le GARF est une communauté de professionnels de la formation en entreprise, nous ne sommes pas là pour faire du business mais pour échanger des idées et des outils qui répondent aux besoins des responsables formation, il permet de « sortir la tête de l’eau » à des moments où nous sommes sous pression et manquons de recul. Nous y développons notre réseau. Le responsable formation peut parfois se sentir seul au sein de la DRH, nous entendons des phrases comme « tu es le spécialiste, je te laisse faire » or il est important de se rappeler que le pouvoir, c’est le partage ! C’est en échangeant avec nos pairs et l’ensemble des collaborateurs notamment que nous sommes le mieux à même de traiter les problématiques auxquelles nous sommes confrontées quotidiennement.

 **Décideurs. Quelles sont les actions menées par votre association ?**

Cela fait trois mois que j‘ai pris le relais de l’ancien résident. J’ai été surpris d’entendre que le GARF est une association un peu vieillotte, manquant de dynamisme. Cela ne me fait pas plaisir mais nous devons en tenir compte et travailler pour que cette image appartienne au passé. Pour ce faire, nous mettons en ce moment l’accent sur l’offre de services à destination des adhérents (en complément des services déjà existants) :

* Un nouveau groupe dédié au *digital learning* qui doit être notre « laboratoire d’expérimentations »,
* Nous venons d’intégrer à l’adhésion, la licence à Kelixto, le portail internet de Centre Inffo, permettant de rechercher une offre de formation correspondant à notre besoin, au bon endroit et au bon moment,
* Une veille juridique complète devrait être livrée tout prochainement, intégrée dans le montant de l’adhésion, alors que son coût pour l’entreprise en dehors du GARF est de 4500 €/an !
* Dans la même thématique, une commission juridique vient d’être montée, pilotée par un avocat. Celle-ci devrait mensuellement alimenter les adhérents sur les thématiques juridiques du moment,
* Nous avons également pour projet de développer une application de micro-learning, destinés aux 20 groupes du GARF, afin de constituer une bibliothèque de savoirs. Je crois en effet beaucoup en l’efficacité des formats courts, tout à fait adaptés à nos modes de vie actuels. Nous nous formons par exemple dans les transports en commun, dans une salle d’attente… et les sujets traités sont des incontournables répondant précisément aux questions de nos adhérents. Je pense au CPA, sujet d’actualité, que a fait l’objet d’un module de micro-learning, réalisé par un de nos adhérents.

Enfin, nous avons ouvert fin avril, le premier groupe dédié aux professionnels de la formation des trois fonctions publiques (collectivités territoriales, Etat, hospitalière). Il s’agit d’une nouvelle étape visant à atteindre notre objectif stratégique d’être l’association référente des acteurs de la formation dans la sphère privée comme publique.

**Décideurs. L’édition 2016 du baromètre GARF Formation, cerne les effets de la dernière réforme de la formation professionnelle et l’évolution des pratiques. Quels sont les résultats de cette étude ? Quel est l’avis des acteurs de la formation sur cette réforme ?**

Force est de constater que la prise en main de cette réformes par les entreprises, est variable selon les dispositifs. Si l’entretien professionnel semble avoir bien été intégré à la politique RH des entreprises, il n’en est pas forcément de même pour le CPF. Notre dernier baromètre a montré que 80% d’entre elles ne sont pas à l’aise avec les listes de formations éligibles au CPF et que leurs salariés ne sont pas autonomes. A mon sens, un réel effort de simplification serait le bienvenue, aussi bien pour le salarié qui doit créer son compte et réaliser sa demande de formation en ligne, que pour le responsable formation, qui doit vérifier si ses actions de formation sont éligibles aux financements mutualisés. A mon sens, au minima, une liste unique, faciliterait l’éligibilité et l’homogénéité entre les régions et les branches.

**Décideurs. Le GARF parle d’instaurer un dialogue entre entreprises,  financeurs, organismes de formation, qui ne soit plus fondé sur des questions d’imputabilité fiscale mais sur l’acquisition de compétences. Comment le favoriser ?**

L’idée vient de la FFP, elle a proposé au GARF de créer ensemble un observatoire des OPCA : identifier quelques critères que l’on pourrait suivre et mesurer au fil du temps. L’objectif n’est pas d’opposer les différents acteurs, mais de faire en sorte qu’ils s’enrichissent mutuellement. De la part des OPCA, les Garfistes attendent notamment une simplification administrative et une optimisation de la gestion des fonds.